MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour l'administration

Niveau de classification/protection				
MD	**MA**	**MS**	**SF**	**NP**
				X

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

PORT POTHUAU - HYERES

RENOVATION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

Référence du marché

Lot 1		
année	***établissement émetteur***	***numéro***
2026	SID-MED	0348

TABLE DES MATIERES

1. OBJET DU MARCHE 4

2. DECOMPOSITION DE LA MISSION EN PARTIES TECHNIQUES 4

3. PRESENTATION DE L'OPERATION 5

LE SITE 5
3.1 CONTEXTE DE L'OPERATION 7
3.2 DUREE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION 8

4. CONTENU DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT 9

4.1 PERIMETRE TECHNIQUE 9

5. CONTENU DES PRESTATIONS DE LA TRANCHE FERME 10

5.1 TF - PARTIE TECHNIQUE 1 : ETUDES D'AGITATION 10
5.1.1. Généralités 10
5.1.2. Zone d'étude 10
5.1.3. Etudes statistique du vent 10
5.1.4. Prescriptions particulières concernant la modélisation 10
5.1.5. Hypothèse à prendre en compte 10
5.1.6. Présentation des résultats 11
5.1.7. Documents remis au titulaire 11
5.2 TF - PARTIE TECHNIQUE 2 : ASSISTANCE A L'INSTRUCTION DU DOSSIER CAS PAR CAS (EVALUATION ENVIRONNEMENTALE) 12
5.3 TF - PARTIE TECHNIQUE 3 : ASSISTANCE EN PHASE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 12
5.3.1. Consultation 12
5.3.2. Analyse des offres 12
5.3.3. Analyse des offres suite négociation 13
5.3.4. Mise au point du marché 13
5.4 TF - PARTIE TECHNIQUE 4 : ASSISTANCE EN PHASE ETUDES DE NIVEAU AVPC 14
5.5 TF - PARTIE TECHNIQUE 5 : ASSISTANCE EN PHASE ETUDES DE NIVEAU PRO –JETEE EST 15
5.6 TF - PARTIE TECHNIQUE 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE EN PHASE TRAVAUX (JETEE EST – ZONE SUD) 16
5.7 TF - PARTIE TECHNIQUE 7 : ASSISTANCE POUR LA RECEPTION ET AU SUIVI DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT (JETEE EST – ZONE SUD) 18
5.7.1. Préambule aux Opérations Préalables à la Réception (OPR) 18
5.7.2. Essais et contrôles 18
5.7.3. Opérations Préalables à la Réception 18
5.7.4. Vérification du Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE) et du Dossier d'Exploitation Maintenance (DEM) 18
5.7.5. Assistance au suivi de l'année de parfait achèvement 18

6. CONTENU DES PRESTATIONS DE LA TRANCHE OPTIONNELLE 1 19

6.1 T01 – PARTIE TECHNIQUE 8 : ASSISTANCE EN PHASE ETUDES DE NIVEAU PRO (APPONTEMENT 27) 19
6.2 T01 – PARTIE TECHNIQUE 9 : ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE EN PHASE TRAVAUX (APPONTEMENT 27) 19
6.3 T01 – PARTIE TECHNIQUE 10 : ASSISTANCE POUR LA RECEPTION ET AU SUIVI DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT (APPONTEMENT 27) 19

7. CONTENU DES PRESTATIONS DE LA TRANCHE OPTIONNELLE 2 19

7.1 T02 – PARTIE TECHNIQUE 11 : ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE EN PHASE TRAVAUX (JETEE EST – ZONE NORD) 19

7.2 T02 – PARTIE TECHNIQUE 12 : ASSISTANCE POUR LA RECEPTION ET AU SUIVI DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT (JETEE EST – ZONE NORD) 19

8. EXECUTION DES PRESTATIONS 20

8.1 REUNIONS 20
8.2 DELAIS DE REMISE DES LIVRABLES 21
8.3 PROCEDURE DE VERIFICATION 22

9. FORMALISME DES DOCUMENTS REMIS PAR LES TITULAIRES 23

10. MODALITES DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS 23

11. MOYENS ACCORDES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE – MOYENS LOGISTIQUES A PREVOIR PAR LE TITULAIRE 23

12. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION 24

13. ANNEXE 1 : PLANNING DE L'OPERATION 24

14. ANNEXE 2 : CAHIER DES NORMES GRAPHIQUES 24

15. ANNEXE 3 : BATHYMETRIE 24

16. ANNEXE 4 : LEVEE TOPOGRAPHIQUE ET GEODETECTION 24

17. ANNEXE 5 : PRE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL 24

1. OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet un ensemble de prestations intellectuelles d'assistance à la maitrise d'ouvrage (technique, environnement) lors des phases de passation et de suivi d'un marché global sectoriel (MGS) relatif à la rénovation des infrastructures portuaires du Port Pothuau situé sur la commune de Hyères (Var, 83).

Les prestations d'assistance se dérouleront jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement.

2. DECOMPOSITION DE LA MISSION EN PARTIES TECHNIQUES

Les prestations du marché sont décomposées au sens de l'article 22 du CCAG/PI comme suit :

- 1 tranche ferme comportant 7 parties techniques ;
- 1 tranches optionnelle 01 comportant 3 parties techniques ;
- 1 tranches optionnelle 02 comportant 2 parties techniques ;

Tranche ferme	Partie technique n°1	Etude d'agitation
	Partie technique n°2	Assistance à l'instruction du dossier cas par cas (évaluation environnementale)
	Partie technique n°3	Assistance en phase de consultation des entreprises
	Partie technique n°4	Assistance en phase études de niveau AVPC (toutes zones)
	Partie technique n°5	Assistance en phase études de niveau PRO (Jetée Est)
	Partie technique n°6	Assistance technique et environnementale en phase travaux (jetée Est – zone Sud)
	Partie technique n°7	Assistance pour la réception et GPA (jetée Est –zone Sud)
Tranche optionnelle 1 (appontement 27)	Partie technique n°8	Assistance en phase études de niveau PRO (appontement 27)
	Partie technique n°9	Assistance technique et environnementale en phase travaux (appontement 27)
	Partie technique n°10	Assistance pour la réception et GPA (appontement 27)
Tranche optionnelle 2 (jetée Est, zone Nord)	Partie technique n°11	Assistance technique et environnementale en phase travaux (jetée Est – zone Nord)
	Partie technique n°12	Assistance pour la réception et GPA (jetée Est –zone Nord)

3. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le site

Le port Pothuau se situe sur la commune de Hyères dans le Var, le port est implanté dans la rade éponyme, au cœur des Salins. Le port dont la jetée Est est dédiée aux activités militaires et la jetée Ouest aux activités civiles, d'une surface totale avoisinant l'hectare et abritant une cinquantaine de bateaux est encadré par deux jetées couronnées par une promenade bétonnée.
Un canal relie le port au vieux salins. A l'embouchure du canal se trouve une ancienne martelière, composée de deux piliers en pierre d'origine, d'un batardeau et d'une roue en bois.
Le quai de la jetée Est dispose de deux postes : un poste occupé par la vedette des douanes ainsi qu'un poste occupé par la vedette de la compagnie *TLV-TVM* desservant l'ile du Levant au profit de la DGA.
L'amarrage est rendu possible via des ras débordoirs (2 unités de 10*3m et 1 unité de 12*3m).
Compte tenu de son mauvais état, ce quai est grevé de limitations d'utilisation depuis 2010.
De même, le parement, les organeaux et les défenses sont en mauvais état.
L'appontement 27, dédié au stationnement d'une vedette de gendarmerie et au repli de la vedette permettant un transfert présidentiel, ainsi que l'épi supportant le bâtiment principal sont également en très mauvais état.

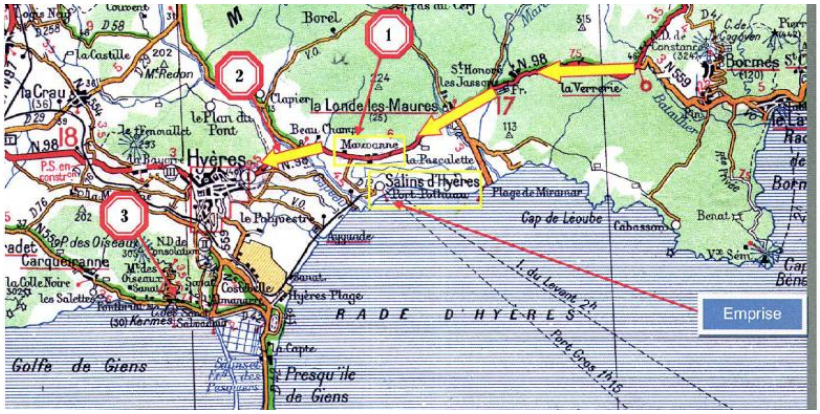


Figure 1 - Localisation des salins d'Hyères



Figure 2 - Localisation du port Pothuau



Figure 3 - Photographie aérienne du port Pothuau

3.1 Contexte de l'opération

L'opération consiste en la rénovation des infrastructures portuaires du port POTHUAU qui sont constituées comme suit :

- Une jetée Est ;
- Une carapace en enrochement de protection de la jetée Est ;
- Un appontement (n°27) ;

Cette opération se décompose en plusieurs parties :

1. La rénovation de la jetée Est du Port Pothuau afin de permettre l'accostage des différents moyens nautiques considérés dans le projet ainsi que la circulation d'un véhicule sur le quai ;
2. La refonte des réseaux desservant la jetée Est :
 a. Electrique 50Hz ;
 b. Eclairage public ;
 c. Eau potable ;
 d. Réseau incendie ;
3. Le dragage au droit de la jetée Est, afin de permettre l'accostage des différents moyens nautiques considérés dans le projet.
4. La refonte intégrale de l'appontement 27 pour permettre l'accostage des différents moyens nautiques considérés dans le projet ainsi que la circulation d'un véhicule sur l'appontement.
5. La refonte des réseaux desservant l'appontement 27 :
 a. Electrique 50Hz ;
 b. Eclairage public ;
 c. Eau potable ;
 d. Réseau incendie ;
6. Le confortement en enrochements de la jetée Est de Port Pothuau.

Le montant des travaux, au niveau du programme, est estimé entre 6 M€ TTC et 8 M€ TTC.

3.2 Scénario contractuel envisagé

Le SID Méditerranée envisage une conception des ouvrages par un marché global sectoriel selon l'article L2171-4 du code de la commande publique, modifié par loi n°2025-541 du 16 juin 2025 - art. 6.

Ce marché sera passé selon une procédure négociée avec publicité préalable selon l'article R. 2124-3 du code de la commande publique, modifié par décret n°2019-748 du 18 juillet 2019 - art. 4.

A l'issue d'une sélection de trois candidats, ces derniers remettront une offre de niveau Avant-Projet (AVP).

Une commission technique procèdera à une analyse factuelle des projets afin d'examiner les offres et présenter au pouvoir adjudicateur les pistes de négociation.

A l'issue de la phase de négociation, un classement des différents projets sera réalisé et proposé au pouvoir adjudicateur qui désignera le lauréat et les options retenues ou non.

Le SID-MED propose le montage contractuel du MGS suivant :

- ✓ **TF** : Etudes de la jetée Est dans sa globalité + travaux de la jetée Est, partie Sud ;
- ✓ **TO1** : Travaux de la jetée Est, partie Nord ;
- ✓ **TO2** : Etudes et travaux de dragage ;
- ✓ **TO3** : Etudes et travaux de l'appontement 27 ;
- ✓ **TO4** : Etudes et travaux d'enrochement ;

Les tranches seront décomposées en phases :

- Phase étude ;
- Phase travaux ;

A l'offre, le SID MED attend un AVP sur l'ensemble des ouvrages.

La phase *« Etude »* de la TF comprendra l'AVPC des ouvrages suivants :

- Jetée Est (zone Nord & Sud) ;
- Appontement 27 ;
- Dragage ;
- Enrochements ;

La phase *« Etude »* de la T03 comprendra le PRO de l'appontement 27.

Aucun PRO ne sera attendu pour les T02 & T04.

3.3 Durée prévisionnelle de l'opération

Le planning prévisionnel de l'opération est fourni à titre indicatif en ANNEXE 1.

4. CONTENU DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

4.1 Périmètre technique

Cette mission concerne l'ensemble des domaines techniques et environnementaux nécessaires pour la passation (analyse des offres des entreprises) et le suivi du marché global sectoriel (MGS) de l'opération de rénovation des infrastructures portuaires du port POTHUAU (AVPC, PRO et TRAVAUX).

Le titulaire apportera son concours au conducteur d'opérations pour chacune des phases de l'opération sur l'ensemble des domaines techniques de cette opération y compris le domaine environnemental (Loi sur l'eau, ICPE, …).

A ce titre :

- Il est l'expert technique et financier qui conseille le maître d'ouvrage dans toutes les phases de préparation, consultation, conception, réalisation, livraison et parfait achèvement en vue d'une parfaite réalisation ;
- Il a une obligation d'alerte du maître d'ouvrage pour que soient prises en temps utile les décisions permettant de recadrer l'opération en termes de respect des exigences techniques, d'environnement, de qualité, de cout et de délai ;
- Il assure la vérification de l'ensemble des calculs et contre calculs le cas échéant.

Le titulaire devra donc disposer de toutes les compétences techniques et économiques nécessaires, soit par son personnel, soit par contrat de sous-traitance auprès de prestataires spécialisés, pour exécuter la mission afin de permettre une parfaite réalisation de l'opération, dans le respect du programme et des règles de l'art, des coûts, des délais et avec toute la qualité requise.

5. CONTENU DES PRESTATIONS DE LA TRANCHE FERME

5.1 TF - Partie technique 1 : Etudes d'agitation

Cette étude a pour objectif de :

- Déterminer les conditions d'agitation aux droits du futur ouvrage, pour notamment, évaluer les conditions d'accueil à poste et fournir les éléments de définition des conditions d'agitation normale d'utilisation de l'ouvrage ;
- Définir les vagues extrêmes à prendre en compte pour l'évaluation des conditions de stabilité des ouvrages à usage normal et pour le dimensionnement ;
- Evaluer les conditions opérationnelles dans la zone périphérique du chantier lors des travaux ;

5.1.1. Généralités

Durant cette partie technique, il sera réalisé à minima trois (3) réunions dans les locaux du SID MED dont une réunion de lancement, une réunion intermédiaire préparatoire permettant au titulaire de présenter les moyens et méthodologies envisagés et d'obtenir l'accord du conducteur d'opérations sur les dispositions envisagées et une réunion de présentation des résultats définitifs.

La réception de cette phase correspondra à la validation du rapport définitif.

5.1.2. Zone d'étude

La zone d'étude est celle du plan d'eau du port Pothuau (§3). Cependant, pour les besoins de l'étude, le titulaire pourra être amené à s'intéresser à un espace beaucoup plus vaste afin de fixer avec un bon degré de fiabilité des données d'entrée nécessaires au modèle local représentatif du port Pothuau.

5.1.3. Etudes statistique du vent

Dans un premier temps, le titulaire réalisera une étude statistique du vent sur la zone d'étude. Les données issues de l'étude statistique de vent seront utilisées dans la suite de l'étude.

5.1.4. Prescriptions particulières concernant la modélisation

Les conditions aux limites du, ou des modèles, devront s'attacher à représenter avec réalisme le site (réflexion sur les ouvrages existants et futurs, bathymétrie et réflexion qu'elle induit, diffraction induite par les ouvrages existants…).

Les codes de calcul utilisés devront être présentés au regard des résultats escomptés et des phénomènes physiques modélisés. Les limites d'emploi devront être clairement annoncées. Les maillages proposés devront être justifiés.

Les simplifications adoptées ou les limitations à l'étude de certains secteurs de vents par exemple, devront être dûment justifiées et donneront lieu à une validation du conducteur d'opérations. La sensibilité des principales données d'entrée sur les résultats sera explorée.

5.1.5. Hypothèse à prendre en compte

Les calculs seront effectués pour un niveau d'eau moyen de + 0,42 m CM, correspondant à un niveau fréquent. Néanmoins, les effets des variations de niveau d'eau sur les résultats du calcul seront analysés, notamment avec la prise en compte d'une élévation globale maximum (horizon 2100) de 60 cm du niveau d'eau.

5.1.6. Présentation des résultats

A l'issue de l'étude, le titulaire indiquera les paramètres de la houle de projet en 10 points.
Ces points seront fixés définitivement lors de la réunion préparatoire. Si le titulaire juge nécessaire d'élargir le nombre de points d'étude, il le notifiera lors de cette réunion préparatoire.

Chacun des paramètres caractéristiques sera défini pour les périodes de retour suivantes :

Valeurs représentatives	
Valeur caractéristique	période de retour de 20 à 50 ans
Valeur fréquente	Période de retour de 2 à 5 ans
Valeur quasi-permanente	Période de retour de 1 an
Valeur de calcul	Période de retour de 100 ans
Valeur accidentelle	Période de retour > 100 ans

Le titulaire remettra un rapport, qu'il présentera au cours de la troisième réunion organisée dans les locaux du SID MED. Ce rapport devra contenir, à minima, les éléments suivants :

- La présentation du modèle de calcul mis en œuvre ;
- La description des données utilisées ;
- La présentation des résultats.

5.1.7. Documents remis au titulaire

Pour la réalisation de l'étude d'agitation, le titulaire disposera des documents suivants :

- La bathymétrie de la zone ;
- Le levé topographique du port Pothuau ;

Seuls ces documents seront fournis au titulaire. Toute autre donnée nécessaire à l'exécution de l'étude d'agitation sera à charge du titulaire.

5.2 TF - Partie technique 2 : Assistance à l'instruction du dossier cas par cas (évaluation environnementale)

Dans le cadre de l'évaluation environnementale, le titulaire devra rédiger une demande d'examen au cas par cas (article R122-3 document CERFA N° 14734*03) préalable à la décision de la nécessité de réalisation d'une étude environnementale.

A minima, une (1) réunion de présentation de la demande d'examen au cas par cas est prévue dans le cadre de cette partie technique. Cette réunion se tiendra dans les locaux du SID MED.

Le titulaire devra assister le maître d'ouvrage le temps de l'instruction de la demande d'examen au cas par cas et apporter tous les compléments exigés par les services instructeurs.

5.3 TF - Partie technique 3 : Assistance en phase de consultation des entreprises

5.3.1. Consultation

Pendant la période de consultation des entreprises, le titulaire devra apporter, sur sollicitation du conducteur d'opérations, les éléments de réponse nécessaires aux questions posées par les candidats par le biais des fiches de clarification. Les réponses, rédigées avec soin, seront communiquées par courriel au conducteur d'opérations dans un délai de 3 jours ouvrés maximum.

Le titulaire et ses sous-traitants éventuels s'interdisent toute communication directe avec les candidats ou les concurrents en phase de consultation, cela jusqu'à la notification du MGS. De façon générale, le titulaire et ses sous-traitants s'interdisent tout contact direct avec les entreprises avant que le rapport de présentation du projet de marché ait été signé par le pouvoir adjudicateur.

Il est précisé que les offres des entreprises présentent un caractère de confidentialité « Industrie », et qu'en conséquence le titulaire du présent marché et ses sous-traitants éventuels seront tenus de se conformer aux obligations de discrétion précisées à l'article 5.1 du CCAG/PI.

5.3.2. Analyse des offres

Le titulaire assistera le maître d'ouvrage dans l'analyse des offres remises (de niveau Avant-Projet - AVP) au regard des critères du jugement des offres tels que définis au règlement de la consultation des candidats.

Le titulaire analysera les offres et évaluera la capacité de chacune à respecter les prescriptions techniques et fonctionnelles du PTFD en identifiant les dysfonctionnements ou non-conformités révélés au cours de l'analyse.

Il fournira un premier rapport d'analyse, suivant le délais décrit au §5, précisant en particulier les offres dont les avant projets sont non conformes aux prescriptions du marché, ou les éventuels avant projets présentant des erreurs manifestes d'ordres techniques.

Ce rapport devra mettre en évidence les solutions techniques retenues par les différents candidats. Il comprendra une analyse critique des différentes solutions techniques proposées afin de pouvoir comparer les offres en fonction des critères pondérés définis dans l'appel d'offre.

Ce rapport indiquera par ailleurs les précisions et les clarifications qui devront être apportées aux offres par les candidats lors des auditions. Ce rapport devra être communiqué au conducteur d'opérations au plus tard 3 semaines après la réception des offres et dans tous les cas avant la première réunion de la commission technique.

Le titulaire du présent marché sera membre de la commission technique. Cette commission a pour objectif de finaliser l'examen des offres. A ce titre, le titulaire participera en présentiel à la réunion organisée au SID MED pendant les

travaux de la commission technique, destinées à mettre en commun les remarques de chaque membre de la commission technique. Cette commission technique se déroulera sur une journée.

Le titulaire assistera le conducteur d'opérations dans la rédaction de propositions de négociation. Ces propositions seront présentées au pouvoir adjudicateur.

5.3.3. **Analyse des offres suite négociation**

Le maître d'ouvrage pourra entrer en phase de négociation avec les candidats. Cette négociation pourra se dérouler soit par voie écrite, soit par entrevue. Dans le cas d'une négociation par entrevue (deux jours maximum), le titulaire participera aux entrevues en tant que conseiller technique.

Les candidats remettront une nouvelle offre issue des demandes de clarification et/ou précision et de négociation.

Le titulaire analysera les offres négociées et fournira un rapport d'analyse, suivant le délais décrit au §5, précisant les évolutions apportées par les offres négociées.

5.3.4. **Mise au point du marché**

Le titulaire assistera le conducteur d'opérations pendant la phase de mise au point du marché pour établir le projet de marché suite aux négociations.

5.4 TF - Partie technique 4 : Assistance en phase études de niveau AVPC

D'une façon générale, le titulaire apportera pendant l'établissement de l'AVP complémentaire (AVPC), une assistance au maître d'ouvrage pour l'ensemble des questions d'ordre technique, environnemental et financier se rapportant à l'opération.

Le titulaire analysera le projet d'AVPC fourni par le titulaire du MGS ainsi que les versions tenant compte des évolutions apportées.

Cet AVPC concernera les ouvrages suivants :

- Jetée Est – zone Nord et Sud
- Appontement 27

Si nécessaire, les contre-calculs seront à la charge du titulaire.

De plus, le titulaire recensera chaque modification apportée au projet validé en phase AVP et les analysera, pour le compte du conducteur d'opérations en précisant les différentes répercussions que chaque modification engendre.

Ces analyses donneront lieu, pour chaque version, à l'établissement de Fiches d'Examen de Document (FED).

Le titulaire s'attachera en particulier à l'impact des modifications sur les différentes fonctionnalités des ouvrages, notamment :

- À la vérification de la conformité des études par rapport aux exigences du PTFD ;
- À la vérification des dossiers environnementaux ;
- À la vérification de la conformité des études par rapport aux exigences de l'AVP ;
- À la vérification des calculs d'électricité (toutes catégories), de fondations, de structures, … réalisés par le titulaire du MGS ;
- À la vérification de l'intégration des remarques du contrôleur technique et du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- À la vérification de l'efficacité du système de management de la qualité mis en place par le titulaire du marché global sectoriel au travers d'une participation, dans son domaine d'expertise, à l'audit.

Le titulaire devra également assister le conducteur d'opérations dans le cas de demandes d'évolution ou de modification avec une analyse des propositions techniques et financières.

Il analysera également les éventuelles demandes de dérogations, fiches de non conformités émises par le titulaire du marché global sectoriel.

Le titulaire assistera, conjointement avec le titulaire du marché global sectoriel, le conducteur d'opérations à la surveillance des risques dans le cadre de la gestion des risques mise en œuvre au niveau de l'opération.

Le titulaire assistera la maîtrise d'ouvrage, aux points d'avancement, réunion d'opportunités ou techniques, revue de configuration, ainsi que toute autre réunion de suivi de projet à laquelle la participation du titulaire serait nécessaire pour le déroulé du projet. A ce titre le titulaire participera à ces réunions en apportant son expertise dans le domaine concerné.

Durant cette partie technique, le titulaire participera en présentiel aux réunions autant de fois que nécessaire (a minima à six (6) réunions) avec le conducteur d'opérations et le titulaire du marché global sectoriel, dans les locaux du SID MED. Son analyse et ses remarques contribueront à l'évolution du projet.

5.5 TF - Partie technique 5 : Assistance en phase études de niveau PRO –Jetée Est

D'une façon générale, le titulaire apportera pendant la phase PRO, une assistance au maître d'ouvrage pour l'ensemble des questions d'ordre technique, environnemental et financier se rapportant à l'opération.

Le titulaire analysera le dossier PRO fourni par le titulaire du marché global sectoriel ainsi que les versions tenant compte des évolutions apportées.

Ce PRO concernant l'ouvrage de la Jetée Est (zone Nord et zone Sud).

Si nécessaire, les contre-calculs seront à la charge du titulaire.

De plus, le titulaire recensera chaque modification apportée au projet validée en phase AVPC et les analysera, pour le compte du conducteur d'opérations en précisant les différentes répercussions que chaque modification engendre.

Ces analyses donneront lieu, pour chaque version, à l'établissement de FED et le titulaire s'attachera en particulier à l'impact des modifications sur les différentes fonctionnalités des ouvrages, notamment :

- À la vérification de la conformité des études par rapport aux exigences du PTFD ;
- À la vérification de la conformité des études par rapport aux exigences de l'AVP complémentaire ;
- À la vérification des calculs de fondations, de structures, d'électricité (toutes catégories), …, réalisés par le titulaire du marché global sectoriel ;
- À la vérification de l'intégration des remarques du contrôleur technique et du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- À la vérification de l'efficacité du système de management de la qualité mis en place par le titulaire du marché global sectoriel au travers d'une participation, dans son domaine d'expertise, à l'audit.

Le titulaire devra également assister le conducteur d'opérations dans le cas de demandes d'évolution ou de modification avec une analyse des propositions techniques et financières. Il analysera également les éventuelles demandes de dérogations, fiches de non conformités émises par le titulaire du MGS.

Le titulaire assistera la maitrise d'ouvrage, aux points d'avancement, réunion d'opportunités ou techniques, revue de configuration, ainsi que toute autre réunion de suivi de projet à laquelle la participation du titulaire serait nécessaire pour le déroulé du projet. A ce titre le titulaire participera à ces réunions en apportant son expertise dans le domaine concerné.

Durant cette partie technique, le titulaire participera en présentiel aux réunions autant de fois que nécessaire (a minima huit (8) réunions) avec le conducteur d'opérations et le titulaire du MGS dans les locaux du SID MED. Son analyse et ses remarques contribueront à l'évolution du projet.

5.6 TF - Partie technique 6 : Assistance technique et environnementale en phase travaux (jetée Est – zone Sud)

Le périmètre physique de cette partie technique est limité aux travaux de la jetée Est, zone Sud.

D'une façon générale, le titulaire apportera, pendant les travaux, une assistance au maître d'ouvrage pour l'ensemble des questions d'ordre technique, environnemental et financier se rapportant au projet.

Pendant cette partie technique, le titulaire devra assurer les prestations suivantes :

- Participation à l'éventuelle mise à jour du plan de surveillance établi lors de la partie technique n°6 ;
- Suivi de l'avancement de l'opération (aspects techniques, préparation des essais et de la réception des ouvrages …) ;
- Émission d'un avis sur les documents d'exécution transmis au format numérique : notes de calcul, notices et documentations techniques, plans, procédures, planning, etc. fournis par l'entrepreneur ;
- Tenue à jour de la liste indicée de tous les documents produits et vérification de l'obtention du double visa (le sien + celui du contrôleur technique) pour chaque document ;
- Compte-rendu hebdomadaire adressé au conducteur d'opérations des avis donnés et alerte du conducteur d'opérations autant que de besoin ;
- Émission d'un avis sur les Programmes Prévisionnel d'Essais (PPE) ;
- Rédaction et transmission au conducteur d'opérations de toutes les observations, remarques, critiques et demandes techniques ;
- Vérification de l'efficacité du système de management de la qualité mis en place par le titulaire du MGS au travers d'une participation, dans son domaine d'expertise, au cours des deux audits.
- Vérification de la constitution du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) et du Dossier d'Entretien et de Maintenance (DEM) au fur et à mesure des visas.

Le titulaire apportera, pendant les travaux, une assistance au maître d'ouvrage pour l'ensemble des questions d'ordre environnemental se rapportant au projet.

Durant la phase de préparation des travaux, il devra émettre un avis sur :

- La méthodologie de suivi environnemental par l'entreprise titulaire du MGS et les dispositions prévues pour le respect de l'environnement conformément aux stipulations indiquées dans l'arrêté d'autorisation ;
- L'organisation et fonctionnement général du chantier ;
- La liste des mesures préventives et curatives ;
- Le schéma d'organisation et de gestion des déchets.

Durant la réalisation des travaux, il devra s'assurer de la mise en place des procédés (PQR) choisies avant le démarrage des travaux et en assurera le contrôle et le suivi.

Le titulaire devra réaliser le suivi du respect des exigences environnementales durant la phase de réalisation.

Le titulaire devra également s'assurer de l'application des dispositions règlementaires spécifiées par le contrôleur technique et contractuelles imposées au titulaire du marché MGS pour l'obtention des conformités, agréments et des résultats requis vis à vis :

- Des prescriptions techniques issues du marché global sectoriel;
- Des référentiels de calcul du marché global sectoriel ;
- De la législation en vigueur ;
- Des règles de l'art.

Le titulaire devra également assister le conducteur d'opérations dans le cas de demandes d'évolution ou de modification avec une analyse des propositions techniques et financières. Le titulaire analysera également les éventuelles demandes de dérogations, fiches de non conformités émises par le titulaire du MGS.

Le titulaire assistera la maîtrise d'ouvrage, aux réunions de chantier avec visite, réunion d'opportunités ou techniques, revue de configuration, ainsi que toute autre réunion de suivi de projet à laquelle la participation du titulaire serait nécessaire pour le déroulé du projet. A ce titre le titulaire participera à ces réunions en apportant son expertise dans le domaine concerné.

Durant cette partie technique, le titulaire participera en présentiel aux réunions autant de fois que nécessaire (a minima à quinze (15) réunions) avec ou sans le conducteur d'opération et le titulaire du MGS. Indépendamment des réunions, le titulaire réalisera à minima dix (10) visites de chantier complémentaires

Avant le démarrage des Opérations Préalables à la Réception, le titulaire réalisera pour le compte du conducteur d'opérations (et en avance de phase des OPR) un constat des réserves et assistera le maître d'ouvrage pour recenser, en liaison avec le contrôleur technique et le maître d'œuvre désigné comme tel au sein du groupement titulaire du MGS, les réserves, malfaçons, non-conformités qui n'ont toujours pas fait de traitement à l'achèvement des travaux.

Il rédigera la liste de ces réserves pour le compte du conducteur d'opérations.

Le titulaire devra également participer en avance de phase des OPR à une visite complète des installations avec le conducteur d'opération.

Le titulaire assistera le maître d'ouvrage pour élaborer en collaboration avec le titulaire du MGS et les différents intervenants, le programme de tous les essais et contrôles de la bonne exécution des ouvrages et du bon fonctionnement des installations et pour en assurer le suivi.

Dans le cadre des opérations de réception, de mise en service des installations et d'essais, le titulaire assistera le maître de l'ouvrage pour les vérifications sur site.

Ses constatations seront consignées dans un procès-verbal.

Pendant la phase de réception, le conducteur d'opérations pourra faire appel au titulaire afin qu'il analyse les conséquences que les éventuelles réserves pourraient générer sur le fonctionnement de l'ouvrage. Le titulaire fournira un rapport d'analyse sur l'impact des différents éléments faisant l'objet de réserve sur la mise en fonction de l'ouvrage.

Le titulaire devra vérifier la conformité du Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE) et du Dossier d'Exploitation Maintenance (DEM), dès leur finalisation. Ces dossiers seront ensuite soumis au visa du contrôleur technique.

5.7 TF - Partie technique 7 : Assistance pour la réception et au suivi de la garantie de parfait achèvement (jetée Est – zone Sud)

5.7.1. Préambule aux Opérations Préalables à la Réception (OPR)

Avant le démarrage des OPR, le titulaire réalisera pour le compte du conducteur d'opérations (et en avance de phase des OPR) un constat des réserves et assistera de plus le MOA pour recenser, en liaison avec le CT et le MOE désigné comme tel au sein du groupement titulaire du MGS, les réserves, malfaçons, non-conformités qui n'ont toujours pas fait de traitement à l'achèvement des travaux.
Il rédigera la liste de ces réserves pour le compte du conducteur d'opérations.
Le titulaire devra également participer en avance de phase des OPR à une visite complète des installations avec le conducteur d'opération.

5.7.2. Essais et contrôles

Le titulaire assistera le maître d'ouvrage pour élaborer en collaboration avec le titulaire du MGS et les différents intervenants, le programme de tous les essais et contrôles de la bonne exécution des ouvrages et du bon fonctionnement des installations et pour en assurer le suivi.

5.7.3. Opérations Préalables à la Réception

Dans le cadre des opérations de réception, de mise en service des installations et d'essais, le titulaire assistera le maître de l'ouvrage pour les vérifications sur site.
Ses constatations seront consignées dans un procès-verbal.
Pendant la phase de réception, le conducteur d'opérations pourra faire appel au titulaire afin qu'il analyse les conséquences que les éventuelles réserves pourraient générer sur le fonctionnement de l'ouvrage. Le titulaire fournira un rapport d'analyse sur l'impact des différents éléments faisant l'objet de réserve sur la mise en fonction de l'ouvrage.

5.7.4. Vérification du Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE) et du Dossier d'Exploitation Maintenance (DEM)

Le titulaire devra vérifier la conformité du Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE) et du Dossier d'Exploitation Maintenance (DEM), dès leur finalisation. Ces dossiers seront ensuite soumis au visa du contrôleur technique.

5.7.5. Assistance au suivi de l'année de parfait achèvement

Le titulaire assistera le maître d'ouvrage dans la période de parfait achèvement.
Durant cette période, le titulaire pourra être sollicité pour analyser les désordres ou dysfonctionnements rencontrés et proposer une solution technique ou donner son avis sur la solution proposée par le titulaire du marché global sectoriel pour y remédier.

Un mois et demi au plus tard avant la fin du délai de parfait achèvement, le titulaire assistera le maître d'ouvrage lors de la visite de fin de délai de parfait achèvement. A l'issue de cette visite, il établira un rapport recensant :

- l'ensemble des désordres et dysfonctionnements rencontrés jusqu'à la date de la visite et les solutions qui ont été mises en œuvre pour y remédier,
- l'ensemble des nouveaux désordres et dysfonctionnements recensés au cours le visite et les solutions qui vont être mises en œuvre pour y remédier.

6. CONTENU DES PRESTATIONS DE LA TRANCHE OPTIONNELLE 1

6.1 T01 – Partie technique 8 : Assistance en phase études de niveau PRO (appontement 27)

Les préconisations du 6.1 sont identiques à celles du 5.5.

Les préconisations du 6.1 sont exclusives au périmètre de l'appontement 27.

6.2 T01 – Partie technique 9 : Assistance technique et environnementale en phase travaux (appontement 27)

Les préconisations du 6.2 sont identiques à celles du 5.6.

Les préconisations du 6.2 sont exclusives au périmètre des travaux de l'appontement 27.

6.3 T01 – Partie technique 10 : Assistance pour la réception et au suivi de la garantie de parfait achèvement (appontement 27)

Les préconisations du 6.3 sont identiques à celles du 5.7.

Les préconisations du 6.3 sont exclusives au périmètre des travaux de l'appontement 27.

7. CONTENU DES PRESTATIONS DE LA TRANCHE OPTIONNELLE 2

7.1 T02 – Partie technique 11 : Assistance technique et environnementale en phase travaux (Jetée Est – zone Nord)

Les préconisations du 7.1 sont identiques à celles du 5.6.

Les préconisations du 7.1 sont exclusives au périmètre des travaux de la Jetée Est, partie Nord.

7.2 T02 – Partie technique 12 : Assistance pour la réception et au suivi de la garantie de parfait achèvement (Jetée Est – zone Nord)

Les préconisations du 7.2 sont identiques à celles du 5.7.

Les préconisations du 7.2 sont exclusives au périmètre des travaux de la Jetée Est, partie Nord

8. EXECUTION DES PRESTATIONS

8.1 Réunions

Sauf accord préalable et exceptionnel du conducteur d'opérations, le titulaire assistera aux réunions en présentiel à TOULON.

Une revue de contrat sera programmée dans les deux (2) semaines qui suivent la notification du présent marché, afin de s'assurer que toutes les exigences ont bien été comprises.

Tout au long du déroulement du présent marché, le titulaire participera à des réunions programmées, pour partie de manière récurrente à la diligence de la maîtrise d'ouvrage (réunions d'avancement, présentation des résultats des études, …).

Lors de la participation à une réunion le titulaire du présent marché aura la charge de l'établissement d'un compte-rendu.

Sauf indication contraire au cours de la réunion, le titulaire du présent marché aura un délai d'une (1) semaine à l'issue de la réunion pour transmettre le compte-rendu.

Lors de la participation à une réunion commune avec le titulaire du marché global sectoriel, ce dernier aura la charge de l'établissement du compte-rendu.

Nota : s'il le juge nécessaire pour assurer la réalisation de ses prestations, le titulaire a tout loisir de demander la tenue de réunions de travail avec le conducteur d'opérations sans rémunération complémentaire. Ces réunions seront organisées dans les locaux du SID MED.

8.2 Délais de remise des livrables

	Désignation	Document à fournir	Délai de remise des livrables	Modalité de démarrage du délai de remise des livrables
Partie technique 1	Etude d'agitation	Rapport	10 semaines	OS
Partie technique 2	Assistance à l'instruction du dossier cas par cas (évaluation environnementale)	Formulaire demande d'examen au cas par cas	3 semaines	OS
		Questions d'ordre lors de l'instruction	3 jours ouvrés	Courriel
		Etablissement d'un rapport complémentaire à la demande de l'autorité environnementale	2 semaines	OS
Partie technique 3	Assistance en phase consultation	Proposition de réponse aux fiches de clarification	3 jours	Courriel
		Rapport d'analyse des offres	3 semaines	OS
		Rapport d'analyse des offres négociées	3 semaines	OS
Partie technique 4	Assistance en phase AVP complémentaire	Questions d'ordre technique	3 jours	Courriel
		Fiches d'analyse des dossiers AVPC en version initiale	4 semaines	OS
		Fiches d'analyse des dossiers AVPC en version corrigée	3 semaines	OS
Partie technique 5 Partie technique 8	Assistance en phase PROJET	Questions d'ordre technique	3 jours	Courriel
		Fiches d'analyse des dossiers PRO en version initiale	4 semaines	OS
		Fiches d'analyse des dossiers PRO en version corrigée	3 semaines	OS
Partie technique 6 Partie technique 9 Partie technique 11	Assistance technique et environnementale en phase travaux	Questions d'ordre technique ou environnemental	3 jours	Courriel
		Avis sur chaque document transmis	1 semaine	Courriel
Partie technique 7 Partie technique 10 Partie technique 12	Assistance pour la réception	Pré-constat des réserves	2 semaines	A l'issue des visites
		Rapport d'analyse	2 semaines	Courriel
		Fiches d'analyse du Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE) et du Dossier Maintenance Exploitation (DEM)	3 semaines	OS
		Rapport de constat des désordres et dysfonctionnements à l'issue de la visite de fin de délai de parfait achèvement	2 semaines	A l'issue de la visite

8.3 Procédure de vérification

La procédure de vérification des documents présentés par le titulaire du présent marché dans le cadre des différentes parties techniques au maître d'ouvrage sera la suivante :

- Transmission par le titulaire de la version initiale du document (version numérique) pour avis au conducteur d'opérations ;
- Mise au point du document par le titulaire prenant en compte les observations émises par le conducteur d'opérations ;
- Transmission par le titulaire de la version corrigée du document (version informatique) au conducteur d'opérations pour acceptation ;
- Transmission par le titulaire de la version du document acceptée (version informatique et papier) au conducteur d'opérations.

Si au cours d'un contrôle de dossier, la maîtrise d'ouvrage constate un nombre trop important d'erreurs ou d'approximations, le dossier sera retourné au titulaire pour reprise, sans contrôle exhaustif de sa production.

Les documents corrigés, intégrant les observations et remarques faites par la maîtrise d'ouvrage, seront remis au conducteur d'opérations dans un délai minimal de deux (2) semaines (sauf indication contraire) à compter de la réception des observations et remarques transmises par le conducteur d'opérations.

NB : Le conducteur d'opération est limité à 7Mo pour la réception par mail de document numérique. Le titulaire adaptera en conséquence son mode de transmission.

9. FORMALISME DES DOCUMENTS REMIS PAR LES TITULAIRES

Les documents graphiques à réaliser par le titulaire respecteront la présentation suivante.

Langue	Tous les documents seront rédigés en langue française.
Format de présentation	Format papier : A4 (après pliage éventuel) Format informatique : sur clé USB Word 2016 Excel 2016 Pdf. Microstation version 8 (*.dgn) Autocad version 2000 ou 2004 (*.dwg) Le format DXF est interdit
Format de présentation documents graphiques	Cahier des Normes Graphiques du SID_EXPL EXTERNE 03-05-21 (cf. ANNEXE 2)
Reliure	Chaque document sera relié séparément. Les reliures seront robustes, sépareront clairement les différents sous-ensembles, permettant la consultation facile de chaque document (à définir en accord avec le conducteur d'opération).
Présentation	Présentation : chaque sous-ensemble comprendra un préambule de présentation générale, incluant une nomenclature complète de tous les documents figurant dans le sous-ensemble. Sommaire : chaque document comportera un sommaire détaillé, avec référence à la pagination. Tous les textes seront dactylographiés, à l'exception éventuelle des notes de calcul qui devront être lisibles, propres et claires. Tous les documents rédigés seront paginés de façon claire et cohérente, avec indication synthétique sur chaque page des éléments suivants : - repère du document, - numéro de la page au sein du document, - date de rédaction, - nombre total de pages du document.
Nombre d'exemplaires	Pour les documents intermédiaires : version informatique transmis par courriel, pour les documents finaux : 3 (trois) exemplaires complets papier et un exemplaire sur support informatique (clés USB). (Rappel maximum 7 Mo par mail)

10. MODALITES DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Le maître d'ouvrage et les autres intervenants transmettront les documents nécessaires à l'exécution de la mission des titulaires par voie dématérialisée et/ou par voie postale.

11. MOYENS ACCORDES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE – MOYENS LOGISTIQUES A PREVOIR PAR LE TITULAIRE

Le maître d'ouvrage s'engage :

- À informer les titulaires, les entreprises, les bureaux d'études et, d'une manière générale, tous les intervenants à la construction, des dispositions qui les concernent dans le présent marché ;
- À fournir aux titulaires, sans frais, et en tenant compte des délais nécessaires à ses opérations, tout renseignement, justificatif et document technique utiles à l'accomplissement de sa mission ainsi que toute pièce modificative ;

- À donner librement accès au chantier et aux autres lieux d'intervention et, d'une façon générale, à fournir toute facilité aux titulaires pour l'exercice de leur mission dans le respect des conditions d'accès définies aux §1.8.3 du C.C.A.P ;
- À prévenir les titulaires de la date de commencement des travaux. Ces derniers sont par ailleurs informés du déroulement du chantier par la communication systématique qui leur est faite des comptes rendus de réunion ; ils assistent aux dites réunions s'ils le désirent sans qu'une convocation formelle ne leur soit au préalable nécessairement adressée ;
- À fournir aux titulaires, sur demande, la liste tenue à jour des personnes qu'il a autorisé à accéder au chantier.

Les titulaires auront à leur charge la logistique nécessaire à la réalisation de leurs prestations.

12. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

Afin d'effectuer leur mission, les titulaires auront à leur disposition, en dehors des documents joint en annexe, le présent CCTP & PTFD (ou programme suivant l'avancement du PTFD) de l'opération et ses annexes.

13. ANNEXE 1 : PLANNING DE L'OPERATION
14. ANNEXE 2 : CAHIER DES NORMES GRAPHIQUES
15. ANNEXE 3 : BATHYMETRIE
16. ANNEXE 4 : LEVEE TOPOGRAPHIQUE ET GEODETECTION
17. ANNEXE 5 : PRE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL